



CR commission culturelle
du 18 décembre 2023

Présents CFDT : Agatha BENEJAM, Stéphane Caudieux

La présidence de cette commission est assurée par M. Delhaye (CFTC)

La commission culturelle est une commission facultative du CSEE.

Contrairement à la mandature précédente, où le contenu était plutôt essentiellement de l'information descendante, il y a une volonté marquée dans cette nouvelle mandature de créer un espace d'échange et de construction.

CSE emploie 12 personnes, dont 4 détachés SG. 1 départ à la retraite à venir pourrait ne pas être remplacé, cela permettrait d'économiser 60k€ charges comprises.

Budget ASC :

4 M€

=> des augmentations de ce budget sont toujours systématiquement demandées, mais refusées par la direction.

=> le budget ASC global France est calculé sur la masse salariale, puis réparti entre le CSEC et les CSEE locaux. Actuellement, cela donne 250€ par salarié dans les Centraux Parisiens.

En 2024, la clé de répartition sera différente et devrait permettre d'avoir plus de budget (mais à partir de Juin au moment du renouvellement du CSEC ou dès début 2024 ? on ne sait pas encore).

Information de dernière minute : l'Offre MeyClub (partenaire prestations ASC) : l'accès à la PF MeyClub se faisait via le partenaire du site Web gratuitement. Or, l'offre va devenir payante (60k€ par an). Un remplacement est donc prévu et à l'étude.

Communication CSE :

- Une newsletter est envoyée tous les lundis. A chacun de vérifier son adresse mail de réception préférée sur le site comitesg.com.
- Le fichier RH de tous les effectifs est envoyé par la direction au CSE tous les 15 jours, et comporte les informations des salariés du mois précédent. Chaque nouveau salarié reçoit une info pour bénéficier des ASC, il doit renseigner ses données personnelles (ayants droits, etc...) . Dès lors qu'il sort du fichier, le CSE ne sait pas ce qu'il devient (retraite, démission, ...), et ne peut rien faire. Les salariés ALD sont bien compris dans le fichier.

Chèques-cadeaux :

Les fournisseurs sont étudiés en commission des marchés.

Les chèques-cadeaux sont réservés pour les salariés présents et actifs au 30 septembre.

L'URSSAF fixe l'âge limite des bénéficiaires à 16 ans.

Voyages :

Lorsque les catalogues Voyages sortent, 2 propositions actuellement :

- Séjours / voyages groupe : 2 fois par an (annoncé 1 an à l'avance), les propositions sont dépouillées puis validées lors de la commission des marchés.
- Partenariats individuels subventionnés (800€ de plafond) : sélection sur connaissances, expériences, sérieux des partenaires. Le salarié s'inscrit auprès d'un partenaire sur une offre donnée.

Sorties :

=> quid de nouveaux types de sortie, comme les « VR » ? actuellement, les sorties de style "VR" sont proposées mais ponctuellement : l'avoir en billetterie permanente poserait problème (pertes potentielles)

Offres cinéma : CCU ne fait hélas pas la démat, adaptation de l'offre à venir avec des billets commandable à l'unité.

Sport : achat via abonnement annuel (PSG, Racing Club de France par ex.) car gros succès

Coupe du Monde de Rugby : seulement 100 packs offerts par la direction

JO : pas d'aide de la direction pour avoir des goodies, des places, etc... RIEN pour l'instant !

Privatisation prévue en soirée en Juin au parc Astérix (il y aura une subvention du CSE, 6000 personnes max, pas de limitation au seul salarié)

Autres Propositions :

- Quid des CESU ? pb de budget par salarié
- Services relais-colis sur les Dunes ou les tours à la Déf ? idée intéressante à creuser
- Offre de Vols secs pour éviter de partir avec des collègues ? à étudier
- Faire des thématiques (ballets, opéras...) pour éviter de favoriser trop les sorties sportives ? le CSE offre déjà ce type de sorties mais elles n'ont pas trop de succès
- Remboursement de x euros par an par salarié sur toute ASC sur présentation de facture globale (200 ou 250 euros) ? L'idée a déjà été évoquée mais problème de capex pour faire face
- Chèques-vacances / abandonner les offres vacances pour des chèques-vacances... ? pas évident car le budget vacances actuel affecté (1M€) ne donnerait que 50 euros par salarié. A voir où l'on peut prendre ailleurs pour gonfler l'offre.
- Quid des Sondages pour connaître les besoins et désirs des salariés ? Cela a déjà été fait mais 400 réponses reçues seulement sur 16000 abonnés à la newsletter... bonne idée mais en pratique ça n'embraye pas... libre à chaque OS d'en faire pour apporter ensuite des réponses...

Mediathèque :

Une recherche a déjà été faite pour une offre VOD ("mediatheque-numerique" par exemple) mais c'est hors de prix. Donc le CSE est resté sur une médiathèque physique. Mais 400 adhérents seulement (15 euros à l'année).

Les dons de livres ou autres supports sont acceptés.

Le bureau est en pleine réflexion pour faire évoluer cette offre.

Les événements de type « dédicaces de livres » ne rencontraient pas de succès, elles auront lieu maintenant systématiquement devant la sortie des cantines.

Conclusion :

Des réflexions sont en cours pour faire évoluer l'offre à partir de l'année prochaine (surtout avec un surcroît de budget attendu du fait de la nouvelle future répartition CSEC/CSE locaux de 2024), des échanges seront organisés : lors des CSE, en commission des marchés, pour permettre aux élus et aux commissaires de participer à la construction d'une meilleure offre.

A ce titre, il a été acté de monter un plan d'action entre OS en prévision de la prochaine commission culturelle (Juin) pour recueillir à l'avance des idées et des propositions.